



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, greffière, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* ;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se tiendra le mercredi 18 décembre 2019, à 19 h ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de la Municipalité ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier, conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier ;

Les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier pourront être consultés au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture après leur dépôt, dès le 19 décembre 2019.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 5 novembre 2019.

Stéphanie Paquette
Stéphanie Paquette, LL.B., D.D.N., OMA
Greffière